



Tableau 2009 relatif aux coûts du dispositif

le 1er avril 2009

Type de Contrat	Coût pour la structure d'accueil (en 2009)				Prise en charge financière par l'Acisé (en 2009)					
	Indemnité du volontaire	Protection Sociale		Organisation du SCV*		Indemnité du volontaire	Protection sociale	Formation aux valeurs civiques	Tutorat	Total
	Montant de l'indemnité	Détail		Formation aux valeurs civiques	Tutorat					
Volontariat Associatif	662,74 € net*	Assurance Maladie	74,62 €/ mois	75 €	100 €	596 €	155 €	75 €	100 €	926 €
		ATMP	75,92 €/ an							
		Assurance Vieillesse	90,34 €/ mois							
Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité	662,74 € net	Assurance Maladie**	314 €/ an	75 €	100 €	596 €	-	75 €	100 €	771 €
		ATMP	75,31 €/ an							
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	Rémunération fixée sur la base du SMIC horaire ***	Exonération des cotisations patronales		75 €	-	-	-	75 €	-	75 €

* Montant maximum par jeune et par mois

** les cotisations vieillesse sont directement prises en charge par le Fonds de Solidarité Vieillesse

*** 90% pris en charge par l'Etat dans la limite de 26 heures hebdomadaires